

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
BOBIGNY
93-115, Rue DE LA REPUBLIQUE
93000 BOBIGNY

DECISION DE CLASSEMENT SANS SUITE

L'Officier du Ministère Public

à

DEHAN-SCHINAZI AVOCATS
174, Rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler : RO . PV |
AFM

Référence :

Rédacteur :

Maître,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois 006096 CONDUITE D'UN VEHICULE SANS LAISSER UNE DISTANCE DE SECURITE AVEC LE VEHICULE QUI PRECEDE ART.R.412-12 §I, §II C.ROUTE. ART.R.412-12 §V C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____, au point kilométrique 000.500, dans le
sens _____ en date du _____, par procès verbal n° _____ dressé par _____ avec
le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Après examen de votre réclamation et du procès-verbal, j'ai procédé au classement sans suite de cette contravention.

La Trésorerie Amendes de Seine St Denis a été informée par nos services, de l'annulation de l'amende forfaitaire majorée.

Une demande de restitution des points a été transmise par nos soins au Ministère de l'Intérieur par courrier séparé.

Dans le cas où votre client aurait effectué le règlement partiel ou total de cette majoration (à titre de paiement ou de consignation), il sera remboursé ultérieurement par la Trésorerie Amendes de Rosny sous Bois.

Je vous pris d'agrèer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées

Fait à BOBIGNY, le 18/02/2021

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC
Le Commandant de Police

